

Sidérurgie

Le LCGB revendique la poursuite de l'accord tripartite sidérurgie pour tous les sites luxembourgeois !

Luxembourg, le 20 mai 2019 - Suite à l'annonce d'ArcelorMittal Luxembourg de vouloir procéder à un plan de transformation des sites nationaux ainsi que l'approche du terme de l'accord tripartite en date du 30 juin 2019, le LCGB avait officiellement demandé une réunion de la tripartite sidérurgie auprès du Ministre de l'Economie ainsi que du Ministre du travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire.

En date du 20 mai, les syndicats signataires de l'accord tripartite, le Ministre du travail, Dan KERSCH, des représentants des Ministères de Travail et de l'Economie ont ainsi rencontré la direction générale d'ArcelorMittal Luxembourg.

A l'occasion de cette réunion tripartite, nommée comité de suivi des effectifs de l'accord PostLux 2016, la direction d'ArcelorMittal a fourni des informations quant à la situation du marché sidérurgique mondial, européen et national ainsi que présenté et motivé son plan de transformation dédié aux sites de production luxembourgeois afin de faire face à cette situation économique.

Aujourd'hui, quoi qu'en dise la direction, l'entreprise doit faire face à des difficultés liées à la situation économique mondiale et européenne, qui pourraient directement mettre en danger l'existence des sites et emplois luxembourgeois ! Pour preuve, à ce jour, la société fait à nouveau appel à un consultant afin de revoir son organisation. Pour le LCGB, il apparaît clairement que cette réorganisation se soldera encore une fois par des réductions d'effectifs !

La direction générale d'ArcelorMittal n'est pourtant pas en mesure de fournir les conséquences chiffrées de l'impact d'une réduction des coûts via la réduction des effectifs. Cette obscurité rend le LCGB encore plus inquiet quant à la mise en œuvre de ce plan de transformation. Cette même direction ne désire pas poursuivre un accord tripartite au-delà du 1^{er} juillet 2019 car elle estime être en mesure d'assumer cette réorganisation dans le strict respect du cadre légal. Cependant, suite à l'insistance du LCGB, la direction générale est disposée de poursuivre le dialogue social au niveau tripartite qui permettra, entre autres, le suivi du plan de transformation et de réagir en fonction du besoin.

Le LCGB a rappelé les conditions du dernier accord, qui a été, en effet, revu à sa plus simple expression. ArcelorMittal ne s'estimait plus en crise et dès lors ne voulait plus poursuivre avec ces outils sociaux. Le géant sidérurgique refusait de ce fait d'utiliser les outils sociaux, qui pourraient permettre d'accuser les coups éventuellement rencontrés, par des fluctuations économiques du secteur. D'ailleurs, le LCGB était le seul syndicat à rétorquer les besoins des sites de production en ce sens. Le LCGB définissait ce besoin par un outil de type « roue de secours », qui permettrait d'agir en fonction de la nécessité. Au final, seul « un kit de dépannage » avait été obtenu.

Le LCGB insiste et réitère sa position : L'outil tripartite n'est plus seulement un outil de crise, mais il constitue un véritable moyen d'accompagnement et de soutien à la pérennité de l'emploi et ceci moyennant des outils, qui ont fait leurs preuves par le passé, dont notamment :

- la CDR (cellule de reclassement) avec une nouvelle formule en équipe « tampon » ;
- la formation continue et la réorientation ;
- la réintégration des salariés sur les lieux de travail ;
- des investissements sérieux dans les outils ;
- un modèle de préretraite appropriée aux besoins.

Le gouvernement a constaté dans ce contexte le strict respect des engagements des différentes parties signataires de l'accord PostLux 2016. Il prend également acte de la position de l'employeur quant à son souhait de rejoindre le droit commun.

Le LCGB reste prêt à en débattre afin de poursuivre un accord, qui répondra aux besoins futurs de l'entreprise et qui permettra de pérenniser tous les emplois. Le LCGB lance également un appel fort au gouvernement en rappelant l'importance du métier de la sidérurgie, qui a permis le développement du pays ainsi que du maintien d'un métier phare au sein de l'économie luxembourgeoise, dont les produits à reconnaissance mondiale sont estimés. Le secteur de la sidérurgie est au-delà un acteur pondérant du nombre de salariés de la population active du pays, qui doivent rester dans l'emploi.

En clair, le LCGB exige un nouvel accord tripartite sidérurgie parmi lequel TOUS les sites de productions sidérurgiques luxembourgeois devront être intégrés. Y inclus le site de Dudelange, qui, après le rachat par Liberty House, ne fait plus partie de la société ArcelorMittal. Les accords de cession prévoient pourtant des engagements et l'entreprise de Dudelange, qui ne pourra dans aucun cas être dissociée du secteur ni du dialogue social luxembourgeois.

Pour le LCGB, l'existence des salariés concernés est primordiale avec le seul et unique objectif de la défense des intérêts de tous les salariés, la pérennité de leur emploi ainsi que le développement de l'entreprise afin de poursuivre une production de produits uniques enviées et reconnues du monde entier.

Contact : Robert FORNIERI, Secrétaire général adjoint
Tél. : +352 49 94 24-321
GSM : +352 691 733 036
E-mail : rforneri@lrgb.lu